

**MAIRIE LES DEUX ALPES**  
**48 avenue de la Muzelle**  
**38860 - LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 mars 2018**

**N° 2018-044**

**L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à 18 h30,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

**Présents :** M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Guylaine BARBIER, Jean-Pierre DEVAUX, Maryvonne DODE, Jocelyne MARTIN, Jean-Luc FOURNIER, Nicolas CASSEGRAIN, Jean-Luc BISI, Françoise MOREAU, Laurent GIRAUD, Sylvie ROY, Michel BALME, Stéphanie DEBOUT, Magali LESCURE, conseillers municipaux.

**Absents :** Romain CHARREL, Catherine GONON, Laurence CHOPARD, Maurice ARLOT, Thierry GUIGNARD, Emmanuel DURDAN, Fabien POIROT.

**Pouvoirs :** Hervé LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME, Delphine BOURGEAT donne pouvoir à Jean-Pierre DEVAUX, Florence BEL donne pouvoir à Nicolas CASSEGRAIN, Estelle FAURE donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN.

**Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :**

Madame Maryvonne DODE et Madame Magali LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.3 - Divers**

**OBJET : Budget principal - affectation des résultats**

Monsieur le Maire expose que les résultats du compte administratif 2017 de la viennent d'être adoptés par l'assemblée. Il convient donc de les affecter.

L'affectation et les reports des résultats sont intégrés dans le Budget Primitif 2018.

**INVESTISSEMENT**

<b>Résultat Global de clôture 2017 (recette au 001)</b>	<b>488 511,79 €</b>
---	---------------------

**FONCTIONNEMENT**

<b>Résultat global de clôture 2017</b>	<b>6 747 205,40 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT (recette au 1068)</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>Résultat global de fonctionnement à reporter en 2018 (recette au 002)</b>	<b>4 247 205,40 €</b>

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Pierre BALME, maire

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

Pour le BUDGET PRINCIPAL

- **D'AFFECTER** au budget 2018, le résultat consolidé pour un montant de **2 500 000 €** à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, au compte 1068.
- **DE REPORTER** au budget 2018, le reliquat du résultat de fonctionnement, soit **4 247 205,40 €**, en recette de fonctionnement, au compte 002.
- **DE REPORTER** au budget 2018, le résultat d'investissement, soit **488 511,79 €**, en recette d'investissement, au compte 001.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Pierre BALME



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre Balme", written over a horizontal line.